NATIONS
UNIES

A

Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/C.5/34/53
27 novembre 1979
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

UN LIBRARY
NOV 29 1979
UN/SA COLLECTION

Trente-quatrième session
CINQUIEME COMMISSION
Points 56 et 98 de l'ordre du jour

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1980-1981

CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DEVELOPPEMENT

Incidences administratives et financières du projet de résolution publié sous la cote A/C.2/34/L.45

Etat présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du règlement intérieur de l'Assemblée générale

Problèmes particuliers du Zaïre en matière de transports, de transit et d'accès aux marchés étrangers

1. A sa 52ème séance, tenue le 27 novembre 1979, la Deuxième Commission a adopté le projet de résolution publié sous la cote A/C.2/34/L.45. Elle était saisie d'un état des incidences financières de ce projet de résolution (A/C.2/34/L.57).

2. Aux termes du paragraphe 2 du projet de résolution publié sous la cote A/C.2/34/L.45, l'Assemblée générale prierait le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour permettre à la Commission économique pour l'Afrique d'accélérer la mise en application de la résolution 110 (V) de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et de faire rapport à l'Assemblée générale lors de sa trente-cinquième session.

3. La résolution 110 (V) adoptée par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement traitait de l'élaboration des études appropriées sur les problèmes particuliers du Zaïre en matière de transports, de transit et d'accès aux marchés étrangers, ainsi que des mesures concrètes à suggérer en faveur du Zaïre afin de réduire les coûts élevés des transports dans son commerce avec les marchés étrangers.

4. Conformément à la résolution 293 (XIII), adoptée en février 1977, à la quatrième réunion de la Conférence des Ministres de la Commission économique pour l'Afrique, une mission exploratoire a été envoyée par la Commission au Zaïre et son rapport a été transmis au Gouvernement zaïrois au début de 1978. La conclusion essentielle de ce rapport était qu'il fallait organiser une deuxième mission au Zaïre pour étudier à fond les problèmes de ce pays. On pense que cette mission pourrait commencer ses travaux en avril 1980 et qu'elle devrait se composer de deux fonctionnaires de la Division des transports de la Commission économique pour l'Afrique et de plusieurs experts. Il semble en outre que la mission devrait passer au moins six semaines sur le terrain avant de rentrer à Addis-Abeba pour établir son rapport.

5. Les coûts exacts de cette deuxième mission ne peuvent être évalués avec précision au stade actuel, mais les premiers calculs indiquent que leur montant total serait de l'ordre de 150 000 à 200 000 dollars. Il faudra explorer diverses possibilités de financement pour cette activité de coopération technique. Parmi les sources de financement envisageables, il y aurait les contributions extra-budgétaires réservées à la Décennie des transports et des communications en Afrique. Autre formule à étudier, le projet pourrait être financé au moins partiellement sur des fonds du Programme des Nations Unies pour le développement.

6. Afin de permettre à la Commission économique pour l'Afrique d'accélérer la mise en oeuvre du projet, il est proposé que les frais de voyage incombant à la Commission régionale du fait que la Direction générale de la mission sera assurée par deux fonctionnaires de sa Division des transports soient financés par l'ouverture d'un crédit additionnel de 11 000 dollars au titre du chapitre 13 du projet de budget-programme pour 1980-1981, ventilé comme suit :

	Dollars
Frais de voyage	
Addis-Abeba/Kinshasa/Addis-Abeba :	
800 dollars x 2	1 600
Frais de voyage durant la mission dans d'autres régions du Zaïre et dans des pays voisins :	
565 dollars x 2	1 130
Indemnité journalière de subsistance	
Kinshasa (21 jours) :	
137 dollars x 2 x 21	5 750
Sur le terrain (21 jours) :	
60 dollars x 2 x 21	2 520
Total	11 000